

Le comte de Bismark, se plaçant au point de vue prussien, prétend soustraire définitivement la question des duchés à la Diète germanique, tranche la question de souveraineté contre tout autre prétendant que le roi son maître, n'accepte la co-souveraineté de l'Autriche que comme provisoire, veut la lui racheter par une grosse indemnité pécuniaire, accuse l'Autriche d'infidélité et de trahison, parce que celle-ci s'y refuse et parce qu'elle n'opprime pas, dans le Holstein, comme la Prusse le fait dans le Schleswig, toute expression du vœu des populations en faveur de l'indépendance des duchés et de la candidature du prince d'Augustenbourg, condition de cette indépendance.

L'Autriche, au contraire, reste au point de vue fédéral. On n'a pas entendu, à Vienne, décider, par cette convention provisoire, la question de succession et de souveraineté; on y a réservé les droits de la Confédération germanique et des duchés. C'est au nom de ces droits, invoqués par la Prusse elle-même dans des documents officiels, que la guerre a été entreprise; c'est pour y satisfaire que la paix a été conclue et qu'une solution définitive doit intervenir. Jamais l'Autriche n'a compris que la convention de Gastein devait aboutir à l'annexion prussienne. L'empereur François-Joseph déclare que, quelque haut que soit le prix qu'il attache au maintien de son alliance avec la Prusse, il ne peut se résigner à l'acheter par son consentement à cette annexion.

Voilà le sens général des péchés du 26 janvier et du 7 février, qui ont clos la phase diplomatique. Le désaccord était complet; toute négociation pour arriver à une solution définitive était devenue impossible, il n'y avait

plus qu'une issue, c'était de porter le différend devant la Diète germanique, conformément au pacte fédéral. C'est le parti que l'Autriche était décidée à prendre. La Prusse le savait et elle n'ignorait pas qu'elle allait rencontrer, dans la Diète, une majorité hostile à ses prétentions. La Diète se serait prononcée pour l'indépendance des duchés, pour le prince d'Augustenbourg, et aurait exigé que le vœu des populations fût consulté, en se ralliant ainsi à la politique conseillée par la France et par l'Angleterre.

Le comte de Bismark, pour sortir de cette impasse politique, fut amené fatalement à rompre avec la Diète, comme il avait rompu avec l'Autriche. Après avoir déchiré la convention de Gastein, il ne lui restait plus qu'à déchirer le pacte fédéral et les traités de 1815. C'est ce qu'il fit par sa circulaire du 24 mars envoyée aux États allemands, et par la motion de réforme fédérale présentée, le 9 avril, à la Diète germanique. La circulaire du 24 mars était une menace de guerre adressée à l'Autriche; la proposition de réforme fédérale, l'appel au suffrage universel, étaient une menace de révolution adressée à la Diète.

Encore une fois, est-ce là de la folie excitée par une position désespérée, ou bien est-ce un plan politique préparé, mûri, ayant son but et ses soutiens? M. le comte de Bismark est enfermé dans une situation entourée d'impossibilités, où il rencontre, comme obstacles, comme des murs d'airain, la chambre élective de Berlin qu'il est obligé de chasser, la volonté de la population des duchés qu'il est forcé de blesser et de méconnaître, le traité de Gastein qu'il est amené à détruire, le pacte fédéral qu'il est entraîné à violer,